


**REPUBLIQUE DE MADAGASCAR**  
 Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts  
 Ministère de l'Énergie et des Mines
 

## Conférences-débats sur des exemples de valorisation durable de produits forestiers

Antananarivo, 19 et 20 avril 2006

Organisation :  
 Projet FFEM Biodiversité (Cirad, Fofifa, Essa, WWF Madagascar, Seca)  
 CIRAD (Centre de Coopération internationale en recherche agronomique pour le développement)  
 FOFIFA (Centre national de la recherche appliquée au développement rural)  
 ESSA (Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques)





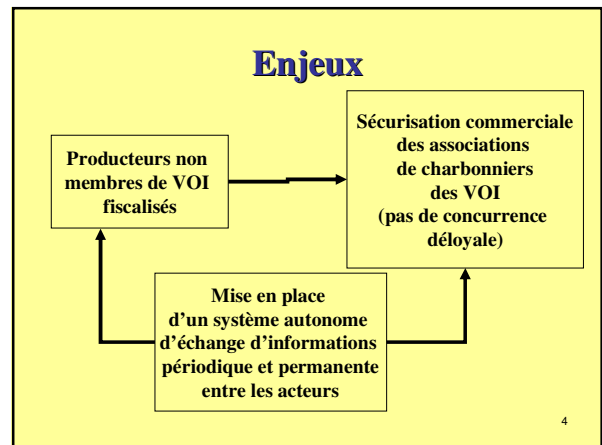
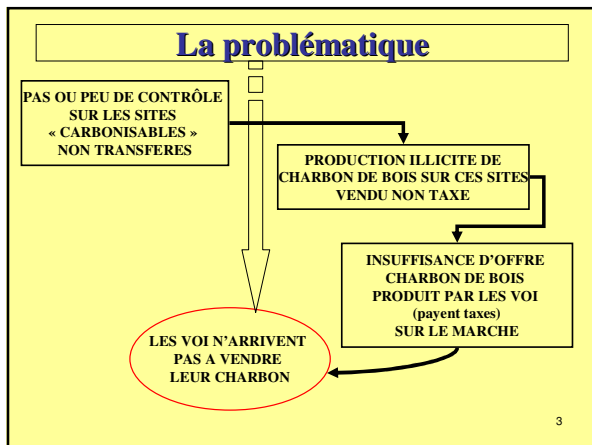



1

## Le contrôle forestier et son financement : rôles complémentaires des quatre communes et de la DIREEF de Mahajanga

Par M. Rakotoarivelo William, maire de la commune rurale d'Ambondromamy et M. Ralaivo Jean Claude, DIREEF Mahajanga

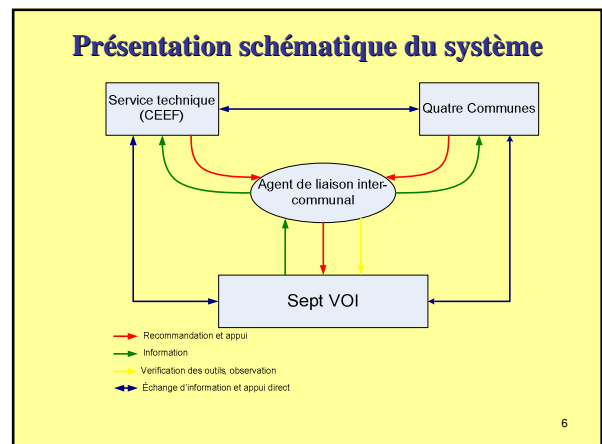
2



## Objectifs

- Amélioration du contrôle forestier par son autofinancement :
  - recouvrement des redevances et des ristournes
  - augmentation de la caisse des VOI
- Prise en charge des Polisin'ala, VNA communes et agent de liaison

5



## Les principales tâches de l'Agent de liaison

- Faciliter la communication entre les acteurs (VOI, Communes, Services techniques...)
- Assurer la circulation des fiches de suivi mensuel (distribution, ramassage, vérification du contenu,...)
- Vérification de l'utilisation de coupons et laissez-passer au niveau des VOI
- Appui conseil permanent auprès des VOI

7

## Stratégie de pérennisation

- A partir des recettes perçues avec la taxe de contrôle, les communes prennent en charge:
- L'indemnité de l'Agent de liaison par le biais d'une lettre d'engagement et le contrat passé entre l'agent et les communes concernées
  - Au vu des résultats actuels les communes envisagent de prendre aussi en charge le fonctionnement de l'agent et le local de transfert de gestion à Ambondromamy

8

## Rôle de l'administration forestière

- Suivi élaboration des contrats de transfert de gestion
  - Évaluation sites
  - Élaboration des plans d'aménagements et de gestion simplifiés, Dina etc
  - Fixation de quota annuel
  - Agrément des contrats
- Renouvellement des contrats de VOI : PAGs, Dina, cahier de charge, convention exploitant bois énergie
- Protocole d'accord communes / DIREEF
  - Fixation du taux de répartition de taxe prélevé par sac de charbon
- Mise en route de l'exploitation
  - Octroi de permis d'exploitation
  - Distribution des coupons et de Laissez Passer
  - Renforcement des capacités : remplissage de Laissez Passer, gestion de coupon
- Appui aux contrôles et suivi périodique

9

## Fiscalité

Répartition de taxe prélevée par sac de charbon de 13 kg

	VOI	CR	CEEF	DIREEF	TOTAL
Frais de gestion	170 Ar				170 Ar
Ristourne		40 Ar			40 Ar
Taxe de contrôle		50 Ar	50 Ar	40 Ar	140 Ar
Redevance				50 Ar	50 Ar
<b>TOTAL</b>	<b>170 Ar</b>	<b>90 Ar</b>	<b>50 Ar</b>	<b>90 Ar</b>	<b>400 Ar</b>

10

## Procédure de recouvrement

- Le VOI assure le prélèvement et la répartition des taxes (frais de gestion, ristournes, redevance)
- Le VOI verse la part de la commune
- Le VOI envoie la redevance forestière par mandat poste
- Le CEEF établit l'état de redevance par envoi
- La commune assure la répartition de la somme versée correspondant à la ristourne
- Le CEEF récupère la taxe de contrôle auprès des VOI

11

## Rôle du CEEF

- Suivi :
  - Circulation des produits
  - Paiement des taxes
  - Mise en œuvre du contrat avec VOI
  - Mise en œuvre du permis d'exploitation
  - Respect du quota de production
  - Vente de coupon
- Outils
  - Coupon
  - Laissez Passer
  - Document de contrat de gestion
  - Rapports

12

## Rôle DIREEF et CIREEF

- Suivi
  - Gestion de coupon
  - Gestion de Laissez Passer
  - Rapports
  - Situation de paiement de redevances
  - Correspondance entre les coupons vendus et le versement effectué
- Outils
  - Rapport
  - Coupon
  - Laissez Passer
  - Etat de versement des VOI

13

## Résultats sur quatre mois

(décembre 2005 – mars 2006)

VOI	Quota trimestriel	Vente nb de sacs	Part VOI	Part CR	Part Etat	Taxe de contrôle
KOLO	1500	2215	336350	199 350	199 350	145 400
FIFA	1500	385	57 750	34 650	34 650	19 250
TONGASOA	1500	1715	264 925	154 350	154 350	85 750
MANDROSOA	1500	625	100 025	56 250	56 250	31 250
MAMELONARIVO	1250	765	119 350	68 850	68 850	30 500
LOVASOA	2000	420	67 900	38 800	38 800	22 000
MAITSOANALA	4000	145	21 750	13 050	13 050	7250
TOTAL	13 250	6 270	968 050	565 300	565 300	341 400

14

## Points forts

- Utilisation réelle des coupons et laissez-passer
- Participation effective aux contrôles des produits (responsabilisation)
- Tendance vers le professionnalisme du métier (four, clients, transport, gestion stocks,...)
- Passage d'une production incontrôlée à une production contrôlée (VOI) avec transfert de revenus entre exploitants illicites et charbonniers des VOI (amélioration revenus familiaux)

15

## Points faibles

- Carbonisation :
  - Hauteur de coupe non respectée et four traditionnel encore très pratiqué dans les sites NON TRANSFERES
  - Complément d'activités
  - Tendance vers sous-traitance
- Persistance des filières illicites de production de charbon pour Mahajanga (cf SDAUBE)

16

## Points faibles (2)

- Difficultés de compréhension du contenu des contrats : rôles/ responsabilité, engagement,... des VOI
  - Défauts de capacité des VOI dans la gestion des coupons et laissez-passer
  - Mécanisme de délivrance non encore maîtrisée par VOI
  - Laissez-passer mal rempli
  - Utilisation illicite des coupons
  - Vente sans coupons et laissez-passer
- Donc importance des suivis et formations continues

17